

M. Baker (Grenville-Carleton): Dans toute la fonction publique.

M. Cullen: . . . lorsqu'un individu qui parle les deux langues officielles ne bénéficie pas de la prime qui se rattache à ce service particulier parce qu'il est dans un poste désigné unilingue. Je crois qu'il serait bon que nous examinions cette situation. Je pense que nous devrions faire tout ce qui est en notre pouvoir pour aider nos fonctionnaires, et ce n'est pas ce que le député d'en face fait.

M. Baker (Grenville-Carleton): Pourquoi ne révoquez-vous pas tout ce foutu système? Voilà qui aiderait le pays!

* * *

L'INDUSTRIE

LES MATIÈRES PLASTIQUES—L'OPPORTUNITÉ DE L'EXEMPTION DES RÉDUCTIONS DE TARIFS

M. W. C. Scott (Victoria-Haliburton): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre de l'Industrie et du Commerce. Il s'agit des réductions des tarifs projetées dans le contexte des présentes négociations GATT. Comme le Canada est déjà le plus grand importateur au monde de plastiques par habitant—en fait, nous en importons davantage que les États-Unis—le ministre envisage-t-il d'exempter l'industrie des plastiques de ces réductions pour le moment, afin de protéger les produits fabriqués au Canada?

L'hon. Jack H. Horner (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, au cours des négociations sur les tarifs actuellement en cours, nous espérons aborder le secteur des métaux non ferreux, ce qui peut fort bien englober les plastiques.

* * *

LE NORD CANADIEN

DEMANDE DE DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ DU RÈGLEMENT DE LA CHAMBRE DU YUKON CONCERNANT LE SUJET D'UN BILL

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, je vais poser ma question à son secrétaire parlementaire. Le 2 décembre, j'ai demandé au ministre s'il était prêt à déposer le rapport du comité permanent du règlement, des élections et des privilèges de la Chambre du Yukon traitant du rejet d'un bill qui avait traversé les trois étapes à la Chambre, et le ministre m'a répondu qu'il se ferait un plaisir d'étudier cette suggestion. Je voudrais savoir maintenant si ce bill sera déposé et à quelle date?

M. Ross Milne (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Oui, monsieur l'Orateur, le ministre a effectivement l'intention de déposer ce

Questions ouvrières

rapport dès que la traduction en sera terminée, très probablement demain.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES RÉPONSES DU MINISTRE AU SUJET DU CHÔMAGE

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Hier, le député d'Égmont et d'autres députés dont celui de Saskatoon-Biggar, ont invoqué le Règlement à propos de la position que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a prise au sujet d'une citation qu'il a faite pendant la période des questions.

● (1502)

Pendant l'exposé de la question de privilège et les discours, on s'est demandé s'il était conforme aux pratiques précédentes que le ministre dépose un document auquel il avait fait allusion. On trouve des références à ce propos dans la dix-huitième édition de May, à la page 431, et dans le commentaire 159 de la quatrième édition de Beauchesne. Les deux ouvrages établissent clairement à l'aide de précédents que seuls les «documents publics», les «dépêches» et les «documents d'État» doivent être déposés. On ne parle, en fait, que de documents officiels.

Dans la dix-huitième édition de May, on cite le cas d'un ministre à qui on avait demandé de déposer une déclaration écrite et une lettre dont il avait parlé un jour en réponse à une question. Le ministre a répondu qu'il avait fait cette déclaration de son propre chef et qu'il n'était pas obligé de déposer le document demandé. L'Orateur a accepté son point de vue et sa décision est donc devenue par le fait même un précédent.

Dans le cas qui nous intéresse, on a demandé au ministre de déposer la transcription d'un discours qu'il a prononcé à l'extérieur de la Chambre. Il a donné à la Chambre—de son propre chef, pour reprendre l'expression des précédents—le contenu de son discours que la Chambre doit accepter. Mais comme une transcription n'est pas un document d'État, ni un document officiel, après avoir consulté les précédents, je demeure donc du même avis qu'hier. Nous ne devons pas appliquer ces précédents à la situation actuelle.

Pendant la période des questions, le ministre a indiqué qu'il soulèverait la question de privilège à 3 heures.

L'hon. Bud Cullen (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le député de York-Simcoe m'a désigné par un titre qui n'est pas celui de mon ministère. Je représente environ 25,000 fonctionnaires dans ce ministère. J'espère qu'ils sont aussi fiers de leur ministère que je le suis. Si les députés d'en face veulent que je réponde aux questions au nom du ministère, je trouve que la plus élémentaire politesse envers ces 25,000 fonctionnaires, qui travaillent dur, exige qu'on me désigne correctement. Je ne suis pas susceptible en tant qu'homme politique . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Alexander: Braillard!